

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 09 octobre 2025 à Pornichet,
relative au projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020, et suite à l'arrêté N°ARR2025-699 du 23 septembre 2025 du maire de Pornichet, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la mairie de Pornichet, 120 avenue du Général de Gaulle, 44380 Pornichet, le jeudi 09 octobre 2025, pour émettre un avis sur le projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet.

La commission était composée de :

M. Julien DUTHU, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine Président

M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine Secrétaire

Mme Eloïse PETIT, administratrice en chef de 2^{ème} classe des Affaires Maritimes, Directrice départementale adjointe, déléguée à la mer et au littoral (DDTM 44 – DML) Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Louis CLAEYSSENS	Représentant les pilotes maritimes
M. Hervé MARCAULT	Représentant les autres usagers (SNSM, clubs nautiques)
M. Benoît RENARD	Représentant les plaisanciers
M. Christian GOUT	Représentant les loisirs nautiques professionnels

Membres temporaires suppléants :

M. Thierry CAUDAL (SNSM)	Représentant les autres usagers (SNSM, clubs nautiques)
M. Sébastien LERAY M. Etienne GERMAIN	Représentant les loisirs nautiques professionnels
M. Benjamin COLLIOT	Représentant les pêcheurs professionnels

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Claude PELLETEUR	Maire de Pornichet
M. Matthieu DREVON	Directeur du port de plaisance de Pornichet
M. Pierre-Nicolas ROY	Maître de port du port d'échouage de Pornichet
M. Rémi RAHER	Président de la SECMEP
M. Francis Van ISEGHEM	SEMCEP, directeur délégué
M. Emmanuel JAHAN	SEMCEP, Loire Atlantique Nautisme

M. Pierre CHELET	Subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire
M. Damien PORCHER-LABREUILLE,	DDTM44 DML
M. David HILLAIRE	DDTM44 DML
M. Grégoire LOÏEZ	DDTM44 DML
M. Yvan FORGEOUX	DDTM44
M. Thierry MACÉ	Entreprise Charier
M. Milig COLOBERT	Entreprise Charier
M. Mikaël Le Gléau	Shom
M. Jean-Charles LE BAIL	Plaisancier

En début de réunion, le président remercie la DDTM 44 et monsieur le Maire de Pornichet pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Il rappelle le contexte de réalisation de cette GCN au profit de l'examen du projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet, c'est-à-dire le port d'échouage et le port à flot.

La réunion a été précédée d'une visite sur site, depuis la capitainerie et le terre-plein du port de plaisance dit « en eau profonde » (à flot).

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

La ville de Pornichet comprend deux ports dédiés à la plaisance : un port d'échouage, infrastructure d'origine et un port en eau profonde inauguré en 1978.

Le port d'échouage comprend actuellement 511 emplacements sur bouées. Il dispose d'une cale de mise à l'eau et de sa propre capitainerie. La protection des houles du large offerte par la digue existante s'avère insuffisante et la passe d'entrée est également peu protégée.

Le port en eau profonde comprend 1075 emplacements actuellement, et entre autres, une cale de mise à l'eau, une aire de carénage, une station d'avitaillement et également sa propre capitainerie.

La gestion des deux ports a été confiée à deux gestionnaires différents et leurs concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Dans la perspective de cette échéance, la Municipalité a lancé une réflexion sur l'avenir des ports. Le projet présenté est le fruit de cette réflexion issue aussi bien de la concertation que d'études dédiées.

PRESENTATION DU PROJET

M. Van Iseghem rappelle le contexte de ce projet : deux ports avec deux exploitants dont les délégations arrivent à échéance le 31 décembre 2026 et la signature d'une concession unique à compter du 1^{er} janvier 2027. Ces travaux sont le fruit d'études et d'un travail de concertation entrepris depuis 2018 avec pour objectif de démarrer les travaux dès le début 2027.

M. Collobert présente les travaux dans leur détail à savoir :

- La transformation du port d'échouage avec la mise en place de pontons qui comprendra 474 places sur pontons et de 50 à 80 à l'échouage,
- Le rehaussement de la digue nord-ouest du port d'échouage d'un mètre cinquante (cote portée à +7 m CM) et son élargissement,
- Un bureau d'accueil flottant sur le plan d'eau, ouvert d'avril à septembre,
- L'extension du terre-plein central et la sécurisation de la passe d'entrée du port d'échouage par prolongation vers le Nord-Ouest du remblai du terre-plein, avec maintien d'un chenal d'accès au bassin d'échouage d'une largeur minimale de 25 m,
- Renouvellement des pontons et des catways avec redéfinition du plan de mouillage du port à flot impliquant une légère réduction du nombre d'emplacements (~1 000) pour tenir compte de l'augmentation de la taille des bateaux tout en conservant l'implantation générale actuelle,
- L'installation – à préciser – d'un ponton polyvalent en entrée de port permettant d'accueillir de manières temporaires des activités événementielles, des bateaux de course au large et des navires à passagers,
- L'allongement de la cale du port à flot pour mise à l'eau quelle que soit la marée, et la réparation de la darse,
- La modernisation de l'aire de carénage, des voiries et des réseaux,
- La reconstruction d'un bâtiment central, afin d'y accueillir les commerces, les associations, de nouvelles activités notamment événementielle et le pôle technique et nautique, la rénovation des sanitaires,
- La création d'une capitainerie emblématique dont la vue donnera sur la baie du Pouliguen et sur les deux bassins,
- Création de couloirs de circulation séparés pour les piétons, les cyclistes et les véhicules afin de sécuriser les déplacements.

M. Roy précise les évolutions requises pour le balisage qui devra être adapté à la nouvelle configuration de la passe d'accès au port d'échouage : pour les accès au port d'échouage, il est proposé la création d'une porte de 30 m de large entre le musoir de l'extension du terre-plein et une

nouvelle balise bâbord, avec suppression de la balise bâbord existante. La nouvelle balise créera de fait un alignement avec la balise de l'extrémité de la digue conservée.

Par ailleurs, la bouée verte Pornichet sera légèrement déplacée pour mieux marquer la sonde 0,4 m située au Nord des Evens. Cela permettra de libérer le secteur blanc du feu du bassin à flot.

Enfin, le balisage existant de la passe du port à flot devra être rénové car fortement dégradé.

Ces éléments ont été étudiés avec la subdivision des Phares et Balises.

M. Jahan justifie les travaux par :

- les conséquences observées lors des dernières tempêtes qui ont entraîné l'adoption d'une configuration hivernale spécifique avec l'enlèvement des bateaux situés à proximité de la digue nord-ouest du port d'échouage, inefficace par gros temps,
- l'amélioration de la sécurité des usagers du port qui ne seront plus obligés d'utiliser des annexes pour rejoindre leur bateau en y ayant à l'avenir accès de façon permanente par le biais d'un cheminement sûr avec les pontons.

M. Roy précise les modifications à faire dans les instructions nautiques. Au-delà des éléments déjà présentés, il souligne la nécessité de préciser le passage de jour par la passe de Troves dont le balisage est passif. Cette passe est de fait dangereuse à pratiquer de nuit.

M. Collobert expose le calendrier des travaux.

Les travaux de renforcement de la digue du port d'échouage et de l'extension du terre-plein sont planifiés de janvier 2027 à novembre 2027 avec une interruption pendant la saison estivale (juillet /août). Les travaux seront réalisés à la marée, uniquement par des moyens terrestres (engins de chantiers habituels).

Une fois la digue consolidée, les travaux d'implantation des pieux et de mise en place des pontons dans le port d'échouage auront lieu de novembre 2027 à mai 2028 avec enlèvement de l'ensemble des bateaux, mis à terre ou répartis dans les ports voisins. Le chantier sera réalisé majoritairement par moyens terrestres (pelle hydraulique pour le battage des pieux) dans la partie la plus haute du port et majoritairement par moyens maritimes (1 ponton de travail et 1 pousseur) dans la partie la plus basse du port.

Le remplacement des pontons et des catways du port à flot est programmé de janvier 2027 à juin 2027 avec déplacement au fur et à mesure des bateaux.

La réalisation des travaux hors saison estivale limitera également l'impact du flux dû au chantier sur la circulation urbaine. En cas d'un éventuel retard, l'interruption estivale ne sera pas remise en cause et les travaux seraient poursuivis au-delà.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet, les éléments mis en avant pour la sécurité maritime sont discutés comme suit :

- Une information spécifique auprès des usagers sera réalisée par le biais notamment de réunions régulières avec présentation du programme des travaux, la diffusion d'avis aux navigateurs, et les capitaineries des ports voisins seront contactées.
- La continuité du service est un principe fort mis en avant lors de la réalisation des travaux : exploitation du port d'échouage pendant la saison estivale et accès maintenu au port à flot toute l'année y compris à la darse et à la cale.
- La nécessité d'une étude précise du positionnement le plus adéquat de la balise bâbord constituant la porte d'accès au port d'échouage pour parer au mieux les plateaux rocheux situés au Nord (dont les roches de Cuy).
- La prise en compte, selon une comitologie dédiée et une temporalité à définir, de l'évolution des usages avec manifestement l'emprunt plus fréquent de la passe des Troves par des bateaux venant ou partant directement vers le Sud. Si la mise en place d'un balisage actif sécuriserait son franchissement, elle inciterait aussi davantage de bateaux à l'utiliser alors même qu'elle est réputée dangereuse. De plus, cette évolution nécessiterait la révision du balisage de la baie du Pouliguen avec la création de nouveaux secteurs au niveau du feu du port à flot par exemple.

- La conservation d'espaces de manœuvre suffisants pour la circulation nautique dans le port à flot, en particulier au niveau de la darse et à hauteur du nouveau ponton prévu à proximité de la station d'avitaillement.
- Un consensus général sur la nécessité du déplacement de la bouée tribord située actuellement dans le secteur blanc du feu du port à flot de Pornichet et dangereuse de nuit.
- La présence de casiers le long de la digue nord-ouest du port à flot, situés en bordure des limites portuaires, pouvant entraver la navigation entre les entrées des ports à flot et d'échouage, qui nécessitera d'être analysée selon une comitologie experte adaptée.
- Le besoin de préciser le balisage provisoire prévu pendant les travaux de rehaussement de la digue du port d'échouage.

Ces éléments étant exposés, sont émises les propositions suivantes :

- La réunion d'une ou plusieurs CNL pour consolider les éléments encore à définir comme :
 - o le calendrier précis des travaux,
 - o l'étude du positionnement précis de la nouvelle balise bâbord pour l'accès au port d'échouage,
 - o le repositionnement de la bouée Pornichet,
 - o la gêne créée par les engins de pêche pouvant être présents entre les entrées des deux ports.
- Une étude spécifique sur la pertinence du balisage de la passe des Troves et de ses implications financières avec la DIRM NAMO.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, il est mentionné :

- Tant par les représentants de la SEMCEP que par les usagers, l'importance de la continuité de service pour les usagers des ports, notamment pour l'activité de la SNSM, avec en corollaire un besoin de communication sur le déroulement des travaux ;
- Par la Déléguée à la mer et au littoral, la prise en compte du besoin de réunir la CNL pour les différents sujets évoqués, en amont du début des travaux;
- Par les représentants de l'entreprise Charier, l'expérience des travaux portuaires de leur entreprise et la présence quotidienne d'un interlocuteur sur le chantier ;
- Par le représentant des pilotes, le caractère dangereux de la passe de Troves ;
- Par monsieur le Maire, la poursuite du processus avec une possibilité, à envisager, de démarrer les travaux avant janvier 2027 pour limiter leur impact environnemental moindre en hiver et un objectif d'inauguration au printemps 2029.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 09 octobre 2025 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité, avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- diffuser aux navigateurs via les capitaineries et aux usagers des ports de la baie du Pouliguen, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation aux abords des ports, dès le début des travaux ;
- coordonner les mouvements du « ponton-travaux » avec la capitainerie et les sociétés nautiques ;
- lors de la construction de l'extension du terre-plein et du rehaussement de la digue nord-ouest, veiller à ne jamais obstruer la passe d'accès au port d'échouage pour la continuité de service ;
- lors des travaux d'extension de la cale dans le port en eau profonde et des travaux dans le port d'échouage, veiller à libérer l'accès aux cales aux heures utiles de la marée ;

- **En phase d'exploitation :**

- Prendre en compte la nouvelle configuration des ports dans la réglementation ;
- Veiller à l'intégration de l'éclairage public pour éviter une pollution visuelle nocturne gênant les navigateurs ;

- **Recommandations spécifiques :**

- Examiner en commission nautique locale (CNL) :
 - avant le début des travaux, leur planification et les moyens engagés, le balisage provisoire et la continuité de service ;
 - après une éventuelle phase de test, la position du balisage définitif de l'accès au port d'échouage ;
 - la position définitive à adopter de la bouée tribord « Pornichet » pour les approches des ports de Pornichet, hors du secteur blanc du feu du port de Pornichet ;
 - la gêne occasionnée par la présence d'engins de pêche mouillés à proximité des entrées des deux ports et le long de la digue ouest du port en eau profonde ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom via la plateforme PING (www.portail.ping-info-nautique.fr) pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes :

LC. CG. BR.  EP.  SP. BC

Signature des membres

Le président
M. Julien DUTHU



Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS



Les membres

Mme Eloïse PETIT



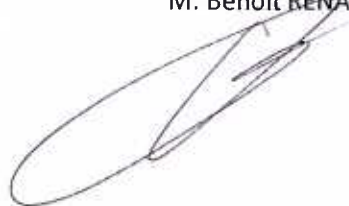
M. Louis CLAEYSSENS



M. Hervé MARCAULT



M. Benoît RENARD



M. Christian GOUT

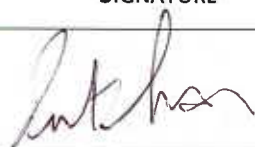


M. Benjamin COLLIOT



Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 09 octobre 2025
concernant le projet de réaménagement des ports de plaisance de Pornichet.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Julien DUTHU, président de la GCN	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN M. l'ICETA Mikaël LE GLEAU	 
DDTM/DML 44	Mme l'AC2AM Eloïse PETIT M. Damien PORCHER-LABREUILLE M. David HILLAIRE Mme Paula BRISAN	   <i>M. Grégoire WIEZ</i> 
DDTM 44	M. Yvan FORGEOUX	
Représentant les pilotes maritimes	M. Louis CLAEYSSENS M. Maxime BALESTE M. Etienne DOUX	 
Représentant les autres usagers (SNSM, clubs nautiques)	M. Hervé MARCAULT M José VASQUEZ M. Thierry CAUDAL (SNSM)	 <i>Absent excuse</i> 
Représentant les plaisanciers	M. Benoît RENARD M. Yves CORREC M. Bertrand LAVAYSSIERE	  <i>Suppléant JC Le Bast</i> 

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Représentant les loisirs nautiques professionnels	M. Christian GOUT M. Sébastien LERAY M. Etienne GERMAIN	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Olivier GOAR M. Benjamin COLLIOT M. Stéphane DANDIN	
Mairie de Pornichet	M. Jean-Claude PELLETEUR, maire M. Romain SIGUIER, adjoint à l'urbanisme en charge des ports → Excuse	
Port de plaisance de Pornichet	M. Matthieu DREVON, directeur	
Port d'échouage de Pornichet	M. Pierre-Nicolas ROY, maître de port	
Phares et Balises, DIRM NAMO	M. Pierre CHELET, subdivision de St-Nazaire	
SEMCEP	M. Rémi RAHER, président M. Francis VAN ISEGHEM, directeur délégué M. Emmanuel JAHAN, Loire Atlantique Nautisme	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Entreprise CHARIER	M. Jean VIDAL · Thierry MACÉ	
	M. Milig COLOBERT	